

## Communiqué de Presse CMA - CPI - Crans-Montana

CMA, CPI et communes de Crans-Montana ont signé une déclaration d'intention qui vise à apporter deux garanties importantes aux trois municipalités. Une décision qui marque la normalisation des relations entre la société de remontées mécaniques et les communes de Crans-Montana.

En avril 2018, les Communes de Crans-Montana et CMA étaient parvenues à un accord pour les trois années à venir, avec l'aide du conseiller d'Etat Christophe Darbellay. De nouvelles réunions de travail ont eu lieu en juin dernier. Quelques semaines après l'assemblée générale de Crans-Montana-Aminona SA, un pas supplémentaire a été franchi avec la signature d'une déclaration d'intention entre CMA, CPI et les trois Communes. Cette déclaration vise à créer une atmosphère de travail favorable pour l'ensemble des concernés, en fixant les attentes et les interactions de chaque intervenant.

Les parties s'engagent à rédiger et signer, dans les 60 jours dès la signature de cette déclaration d'intention, un avenant à la convention d'avril dernier. Cet avenant répond favorablement à deux demandes des communes avec, d'une part, le renforcement du pouvoir des communes à l'assemblée générale de CMA (soulignant ainsi la volonté de CMA et CPI d'ouvrir la porte aux communes et leur laisser la possibilité de renforcer leur poids dans l'actionnariat) et, d'autre part, la réduction des engagements de cautionnement des communes au montant des prêts effectivement tirés par CMA.

Possibilité de bloquer certaines décisions

L'accord liste les décisions de l'assemblée générale qui ne pourront être prises qu'avec l'unanimité des actionnaires signataires de cette convention, donnant ainsi aux trois communes de Crans-Montana une position forte en lien avec des décisions structurelles de la société.

Diminution de l'exposition aux risques

L'engagement des Communes de cautionner des emprunts à souscrire par CMA sera réduit au montant des prêts effectivement tirés par CMA au jour de la signature de la déclaration d'intention (environ 17,5 millions de francs). Les Communes ne cautionneront donc pas de prêts supplémentaires à ce montant, et elles resteront nanties des gages existants actuellement. Cette clause nouvelle permet de diminuer l'exposition aux risques.

Cette déclaration d'intention a été signée par Radovan Vitek (CPI Property Group), Philippe Magistretti (CMA), Nicolas Féraud (Crans-Montana), David Bagnoud (Lens) et Martial Kamerzin (Icogne). S'il reste encore beaucoup de travail à entreprendre, cette étape confirme que le dialogue est renoué entre les différentes parties.

Crans-Montana, mercredi le 22 août 2018

Contact pour les médias :

- Philippe Magistretti, président de CMA : 079 440 04 21

- Laurent Bagnoud, représentant des communes au sein de CMA : 079 229 00 12

